

**Mairie de Vallière**  
**Compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2016**

L'an deux mille seize le neuf décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

*Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Gilles ANCEL, Thierry FAZILLE, Dominique BOULENGUEZ, Cédric COUEGNAS, Guillaume BERGERON, Laurent CHASTRUSSE, Gérard COUBRET, Sébastien DUMAITRE ;*

*Absents excusés : Chantal JOUBERT a donné pouvoir à Thierry FAZILLE ;  
Valérie CHAMPEYTINAUD a donné pouvoir à Yvette DESMICHEL ;  
Vincent ASSELINEAU a donné pouvoir à Gilles ANCEL ;  
Laurence BOULANGER.*

*Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.*

**Délibération N°1 : Création d'un poste d'agent technique**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu, pour une meilleure cohérence de gestion de personnel et du budget, de créer un poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe afin d'y nommer la cantinière, en contrat sur la Caisse des Ecoles jusqu'au 31 décembre 2016. Le poste sera supprimé de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire :

- A accomplir les formalités nécessaires pour la création du poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ;
- A nommer l'agent concerné au poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour :14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
--

**Délibération N°2 : Redevance assainissement 2016 et 2017**

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y aurait lieu de fixer le montant de la redevance assainissement pour l'année 2016 et l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le tarif de la redevance assainissement à 1.20€ le m3 d'eau consommée pour les années 2016 et 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour :14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
--

**Délibération N°3 : Aménagement cabinet d'infirmiers**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la maison de l'ancienne gendarmerie, une ouverture indépendante pour les infirmiers doit être créée à la place de la porte du garage.

Un devis a été demandé à l'entreprise Bernard FAZILLE pour un montant total de 4632 € TTC (3 860 € HT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis proposé et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 14  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

#### **Délibération N°4 : Révision du loyer du cabinet d'infirmiers**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de reconsidérer le loyer de Messieurs DEMAY et GUILLOT au 6 Grande Rue (cabinet d'infirmiers), conformément à leur bail à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le nouveau loyer devra être indexé sur l'indice du 2<sup>e</sup> trimestre 2016 soit un loyer reconduit de 104 € par mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à fixer le nouveau loyer mensuel.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 14  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

#### **Délibération N°5 : détermination du loyer dans le nouveau cabinet infirmiers**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux dans la seconde partie de la maison de l'ancienne gendarmerie seront terminés fin décembre et l'emménagement des infirmiers sera possible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est demandé au conseil municipal de déterminer le loyer de ce nouveau local.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire :

- à fixer le nouveau loyer mensuel à 400 €
- à signer le nouveau bail.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 14  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

#### **Délibération N°6 : Révision du loyer du cabinet médical**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de reconsidérer le loyer du cabinet médical situé au 1 Route de Felletin conformément au bail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Le nouveau loyer devra être indexé sur l'indice ILAT du premier trimestre de l'année en cours soit de 108.20 soit un montant de loyer de 402 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à fixer le nouveau loyer mensuel.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 14  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°7 : Révision du loyer du hangar / SARL Leitao**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de reconsidérer le loyer de l'Entreprise Leitao pour le Hangar situé route de Felletin, conformément à son bail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le nouveau loyer devra être indexé sur l'indice ILC publié du 2<sup>o</sup> trimestre 2016 (108.40) soit un loyer reconduit de 307 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à fixer le nouveau loyer mensuel.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
---

**Délibération N°8 : Renouvellement d'un bail commercial**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de renouveler le bail commercial conclu en 2008 avec la SARL Leitao pour la location d'un hangar. Elle propose de reconduire le loyer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau bail commercial en reconduisant le montant du loyer.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
---

**Délibération N°9 : non déposée- révision du tarif de terrain au lotissement**

**Délibération N°10 : tarif des photocopies pour le public**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif des photocopies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le tarif des photocopies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- 0.20 € la photocopie
- 0.15 € l'une si 10 photocopies ou plus.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
---

**Délibération N°11 : suppression de la régie télécopies**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de supprimer la régie des télécopies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer la régie des télécopies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 14  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°12 : Redevance pour raccordement réseau assainissement**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la redevance pour le raccordement au réseau d'assainissement s'élève à 300 € pour une canalisation de 10 mètres de long maximum, au-dessus de 10 mètres une redevance supplémentaire de 30 € par mètre, il y aurait lieu de fixer le tarif pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire ce tarif pour l'année 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 14  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°13 : tarif location du caveau communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le prix de la location du caveau communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix mensuel de la location du caveau communal à 7 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 14  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°14 : tarif de la location de la salle des associations**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif de location de la salle des associations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Tarifs reconduits :

- 100 € le week end (ou 2 jours englobant 1 jour férié) – 120 € avec la vaisselle ;
- 50 € la journée ou un soir hors week end.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire ces tarifs de location de la salle des associations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de voix pour : 14  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

**Délibération N°15 : tarif de la location de la salle polyvalente**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De reconduire le tarif de location de la salle polyvalente de 210 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- De fixer la caution à 210€.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de voix pour : 14  
 Nombre d'abstention : 0  
 Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°16 : tarifs aire naturelle 2017**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs de l'aire naturelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

- **Forfait journalier pour 1 personne :** **4 €**  
 1 personne + 1 caravane ou tente ou camping-car + 1 véhicule
- **Forfait journalier pour 2 personnes:** **6 €**  
 2 personnes + 1 caravane ou tente ou camping-car + 1 véhicule
- Redevance journalière par personne supplémentaire  
 (Gratuit jusqu'à 6 ans) **2 €**
- Branchement électrique forfait journalier : **4 €**
- **Forfait semaine pour 2 personnes :** **32.00 €**  
 la semaine pour 2 Personnes + 1 caravane ou tente ou camping-car + 1 véhicule
- **Forfait semaine pour 1 personne :** **27.00 €**  
 la semaine pour 1 Personne + 1 caravane ou tente ou camping-car + 1 véhicule.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de voix pour : 14  
 Nombre d'abstention : 0  
 Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°17 : tarif des locations au colombarium 2017**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de location sont les suivants :

- Location : 5 années renouvelable : 100 €
- Location : 15 années renouvelable : 300 €
- Location : 30 années renouvelable : 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de reconduire ces tarifs pour l'année 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de voix pour : 14  
 Nombre d'abstention : 0  
 Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°18 : Tarifs des loyers de garage 2017**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif des locations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le prix des locations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux tarifs suivants :

- **TOUNY Yvette :** 22 €
- **PECOUT Jean-Marc :** 22 €
- **MAZEAUD Danièle :** 22 €
- **BERGERON Jocelyne :** 22 €
- **DARD Christiane :** 22€
- **PRIGENT Monique :** 22 €
- **RIEUBLANC Alain :** 58 €
- **ANCEL Gilles :** 11 €

*Monsieur Gilles ANCEL ne prend pas part au vote.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 13 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
---

#### **Délibération N°19 : Tarif des cartes de pêche**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif des cartes de pêche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire le prix des cartes de pêche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Carte ½ journée : 2 €
- Carte 1 journée : 4 €
- Carte à la semaine : 17 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
---

#### **Délibération N°20 : lancement de la procédure de reprise de concessions abandonnées au cimetière de Vallière**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de lancer la procédure de reprise de concessions au cimetière. Cette procédure a été présentée lors de la dernière séance de conseil municipal. Elle doit respecter un certain nombre d'étapes très précises. La première d'entre elles est de dresser un constat d'abandon de la concession, après s'être assurés que la concession a plus de 30 ans et que la dernière inhumation a plus de 10 ans.

Le constat d'abandon doit se faire en présence des héritiers s'ils sont connus. Le second constat qui viendra clore la procédure se déroulera 3 ans plus tard sur la base de ce premier constat.

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider le lancement de la procédure ;
- de constituer un groupe de travail mené par Yvette DESMICHEL pour gérer les différentes étapes de la procédure ;
- d'autoriser le Maire à valider toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
---

**Délibération N°21 : Révision du plan de financement prévisionnel de l'Eglise**

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de délibérer à nouveau sur le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin-de-Tours.

En effet, le Conseil Régional pourrait abonder dans le cadre de l'appel à mécénat populaire de 10 000€. Pour que le dossier soit validé, il est demandé de revoir le plan de financement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le plan de financement suivant :

<b>Montant total des travaux hors taxes :</b>	<b>290 727.60 €</b>
Subvention DRAC 40 % du HT:	116 291.04 €
Subvention du Conseil Régional :	10 000.00 €
Autofinancement :	189 804.96 €
<b>Pour un montant total de travaux TTC :</b>	<b>316 096 €</b>

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour :14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
--

**Délibération N°22 : Autorisation de lancer la procédure d'appels d'offres pour les travaux de l'Eglise et délégation à Mme Le Maire pour signer toutes les pièces des marchés.**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de lancer la procédure adaptée pour les appels d'offres relatifs aux travaux à réaliser dans l'Eglise dont l'estimation s'élève à 290 727.60 € hors taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire :

- à lancer la procédure adaptée pour les marchés relatifs aux travaux de l'Eglise ;
- à entreprendre les démarches administratives et réglementaires ;
- à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour :14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
--

**Délibération N°23 : Travaux de l'Eglise – Coordonnateur SPS**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de l'Eglise, il y a lieu de délibérer pour la dépense liée au coordonnateur SPS. Le devis de l'entreprise CORDIA est présenté pour la somme totale de 1377€ TTC soit 1147.50€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire :

- A signer le devis de l'entreprise Cordia.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour :14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0
--

### **Délibération N°24 : Travaux au salon de coiffure**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la reprise du salon de coiffure, il y a lieu de faire des travaux dans ce local communal. Les travaux seront réalisés pour la plupart en régie mais certaines interventions nécessitent un professionnel. C'est le cas pour l'électricité.

Le Maire présente les devis demandés aux entreprises Antonio ANDRADE et SAS Aubusson.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire :

- A signer le devis de l'entreprise Antonio ANDRADE pour la somme de 4 410€.  
L'entreprise n'est pas assujettie à la TVA.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de voix pour : 14

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°25 : Décision modificative dégrèvement Jeunes Agriculteurs (rattachée)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le dégrèvement d'impôts sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs s'élève à 166 €. Ce dégrèvement est accordé par l'Etat selon les aléas du métier d'agriculteur et n'a pas été budgété pour cette année.

Il conviendrait donc de réaliser décision modificative afin de créditer le compte 739 1171 à partir du compte 60 68.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de cette décision modificative.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de voix pour : 14

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°26 : Décision modificative Intérêts des emprunts (rattachée)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la prévision dans le budget primitif de la somme des intérêts à rembourser est erronée.

Il conviendrait donc de réaliser une décision modificative afin de créditer le compte 66 111 à partir du compte 60 68 pour un montant de 1€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de cette décision modificative.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de voix pour : 14

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0